



MAIRIE DE COËX
(Vendée)

Coëx, le 15 mai 2023

Thierry FAVREAU, Maire de COËX

Aux

Parents utilisateurs du service

RESTAURATION SCOLAIRE

Suivi du dossier par : Johann MELINOÛ

N/Réf : 54/2023/JM/TF/Courrier d'inscription RS

Madame, Monsieur,

L'année scolaire 2022-2023 se termine, la prochaine rentrée se fera le lundi 4 septembre 2023.

Si vous désirez que votre enfant prenne ses repas au restaurant scolaire à la rentrée, il vous faut impérativement l'inscrire auparavant, (L'INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QUE SI VOUS ÊTES A JOUR DANS VOS RÈGLEMENTS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE).

La fiche d'inscription est à remplir chaque année en fin d'année scolaire précédant la rentrée. Vous la trouverez jointe à ce courrier. **Une fiche par famille est à rapporter dument complétée.**

Les inscriptions se feront auprès la Mairie exclusivement :

- Les fiches sont à renvoyer par mail ou courrier impérativement **avant le 23 juin 2023**
- **Toute inscription pour la rentrée scolaire après cette date engendrera l'application du tarif « repas occasionnel » pour le 1^{er} mois** (délibération n°04DECM150523).

Modalités :

☞ Les tarifs sont les suivants :

◇ Repas permanent :	3.85 €	◇ Repas permanent 3 ^{ème} enfant :	2.15 €
◇ Repas occasionnel :	4.45 €	◇ Repas occasionnel 3 ^{ème} enfant :	2.45 €
◇ Panier repas:	1.15 € (tarif appliqué aux enfants dont les parents fournissent le repas pour raisons médicales)		

☞ Le règlement se fait par **prélèvement automatique.**

Pour toute information complémentaire, Johann MELINOÛ du service administratif (gestion du restaurant scolaire) reste à votre disposition au **02 28 10 32 32**.

☞ **Pour toute absence**, veuillez vous référer au règlement intérieur et signaler à accueil@ville-coex.fr

☞ **Pour tout contact avec le restaurant scolaire** : restaurantscolaire@ville-coex.fr

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry FAVREAU, Maire

